

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE (PUIT) A L'UNIVERSITE DE LOME



PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

JUIN 2023

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION	6
1. Présentation et justification du projet	6
1.1. Objectifs du PGES.....	6
2. Situation géographique, environnementale et sociale de la zone du projet	7
2.1. Situation géographique	7
2.2. Milieu physique	8
2.2.1. Contexte climatique	8
2.2.2. Contexte géologique	9
2.2.3. Contexte pédologique	9
2.2.4. Contexte hydrologique et hydrogéologique.....	9
2.3. Milieu biologique	10
2.3.1. Flore et végétation	10
2.3.2. Faune	10
2.4. Milieu social et humain	10
3. Consistance des travaux et condition de travail	11
3.1. Description des travaux	11
3.2. Principaux matériaux.....	11
3.3. Durée et heures des travaux.....	11
3.4. Moyens humains à mobiliser	11
4. Impacts potentiels et risques du projet	12
4.1. Impacts positifs.....	12
4.2. Impacts négatifs.....	12
4.2.1. Impacts négatifs à la phase d'aménagement.....	12
4.2.2. Impacts négatifs à la phase de construction.....	12
4.3. Risques du projet.....	13
5. Mesures d'atténuation des impacts et de prévention des risques du projet	13
5.1. Mesures de lutte contre la pollution de l'air	13
5.2. Mesures de lutte contre les effets sonores	13
5.3. Mesure de lutte contre les accidents de travail	14
5.4. Hygiène et gestion des déchets du chantier	14
5.5. Mesure de lutte contre les IST le VIH/SIDA et les risques de grossesses non désirées.....	15
5.6. Mesure de lutte contre la propagation du COVID-19	15
5.7. Mesure de lutte contre la Violences Basées sur le Genre (VBG).....	15
5.8. Mesures contre les violences contre les enfants (VCE).....	15
6. Mécanisme de Gestion des plaintes du chantier	15
6.1. Objectifs du MGP.....	15
6.2. Comités de traitement des plaintes	16
7. Rôle et Responsabilités des acteurs de l'entreprise	16
7.1. Directeur des travaux.....	16
7.2. Responsable santé, sécurité et environnement (RSSE)	16
7.3. Chef chantier	17
7.4. Responsabilités des ouvriers et sous-traitant	17

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

8.	Plan de contrôle environnemental et social	17
8.1.	Description du Plan de Contrôle environnemental et social.....	17
8.1.1.	Objectif	17
8.1.2.	Dispositions institutionnelles.....	18
8.1.3.	Gestion des non-conformités et indicateurs.....	23
8.1.4.	Modalité de suivi et d'enregistrement : Journal environnemental et social et fiche de visite	24
9.	Echéancier de mise en œuvre du PGES.....	24
10.	Matrice du PGES chantier et du PGR	26
	ANNEXES	38
	Annexe 1 : Code de bonne conduite.....	39
	Annexe 2 : Evaluation environnementale du Chantier.....	43
	Annexe 3 : Canevas de rapport hebdomadaire des activités de suivi environnemental	44
	Annexe 4 : Fiche Audit environnemental.....	46
	Annexe 5 : Principes fondateurs du MGP	47
	Annexe 6 : Schéma des principes fondateurs du MGP.....	48
	Annexe 7 : Synthèse des principales étapes de gestion des plaintes	49
	Annexe 8 : Fiche d'enregistrement des plaintes	50
	Annexe 9 : Fiche de gestion des plaintes.....	51
	Annexe 10 : Contrôle de conformité environnementale sur le chantier	53
	Annexe 11 : PLAN DE L'IMMEUBLE.....	55
	Annexe 12 : PLAN DE SITUATION DU SITE	56

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la zone du projet.....	7
Figure 2 : Courbe ombrothermique de Lomé	8

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le plan de contrôle environnemental et social	19
Tableau 2 : planning d'exécution des mesures environnementales et sociales	24
Tableau 3 : Plan de gestion environnementale et sociale	26
Tableau 4 : Plan de gestion des risques	32

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Sigles et acronymes

ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
BM	Banque Mondiale
CFC	Centre de Formation Continue
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CNF	Centre Numerique de la Francophonie
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
ENSI	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs
ESSS	Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité
FDD	Faculté de Droit
HS	Harcèlement Sexuel
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
INSEED	Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
OUA	Organisation de l'Union Africaine
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGR	Plan de Gestion des Risques
PUIT	Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie
RSSE	Responsable Santé Sécurité Environnement
SST	Santé Sécurité au Travail
UCP	Unité de Coordination du Projet
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UL	Université de Lomé
VCE	Violence Contre les Enfants
VGB	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie et Réseaux Divers

INTRODUCTION

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) et conformément à la loi-cadre sur l'environnement, dans le souci de promouvoir un développement durable par la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, il est exigé aux différents porteurs de projet de tenir compte des dimensions environnementale et sociale dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Pour ce faire, il est exigé des différents projets, une évaluation environnementale et sociale préalable, conformément aux textes en vigueur en matière de gestion de l'environnement. Etant donné le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est le document d'application pour l'exécution des travaux dans le respect des mesures ESSS et dans le cadre du projet de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé, cet outil est rédigé pour soumettre aux partenaires financiers.

Le Présent PGES permettra à l'entreprise d'exécuter les travaux en respectant les mesures de santé, sécurité, environnementales et sociales au travail.

1. Présentation et justification du projet

Dans le cadre du projet de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé, il est prévu la construction d'un grand bâtiment R+1 avec les aménagements VRD (Voiries et Réseaux divers) et bloc sanitaire.

Le présent PGES précise la nature des activités, les risques et impacts identifiés de même que les mesures de mitigation y compris les stratégies de mobilisation des parties prenantes et de renforcement des capacités des travailleurs.

Le PGES décrit également les différents moyens qui seront mis en œuvre afin de respecter les normes régissant la qualité de l'environnement et autres règlements en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles tout au long de son intervention sur le projet.

1.1. Objectifs du PGES

Les objectifs visés par ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont :

- S'assurer de la conformité des mesures proposées d'une part avec les lois et règlements du Togo en matière d'exigences environnementales et sociales, et d'autre part avec les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Préciser les impacts et risques environnementaux et sociaux liés aux travaux ;
- Proposer des mesures d'atténuation des risques et impacts ;
- Présenter les dispositions et les moyens pratiques qui seront mis en œuvre par l'entreprise pour éviter, minimiser, voire éliminer les impacts environnementaux et sociaux ; qui seront générées par les travaux.

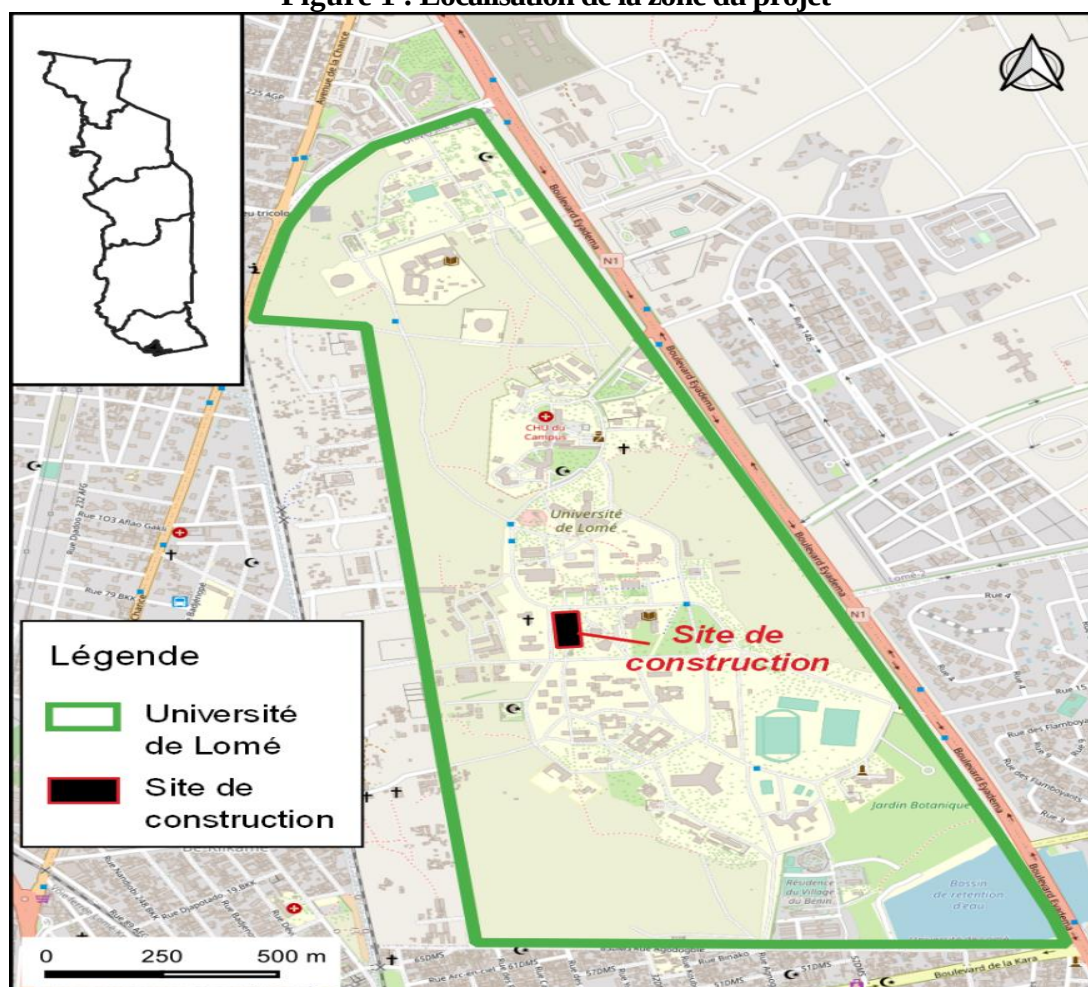
2. Situation géographique, environnementale et sociale de la zone du projet

2.1. Situation géographique

Le projet de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé sera logé dans le canton d'Amoutivé (commune Golfe 3), sur le site de l'Université de Lomé (UL) du côté ouest des Amphithéâtres Ampah 20 ans et Amphi 600 au Campus Sud, dans le quartier Doumassessé. La superficie du site est de 4278 m². Le site est bordé par 3 rues, la rue Nassam NAKPANE qui sépare le site au CFC, la rue Kossi KEKEH qui sépare le site du domaine de l'ENSI et la rue Messanvi FOLI qui sépare le site du bloc pédagogique de la FDD (figure 1). Les Coordonnées géographiques du site sont les suivantes.

Points	X	Y
A	302247	682806
B	302205	682798
C	302208	682707
D	302256	682709

Figure 1 : Localisation de la zone du projet



Source : Google Map

2.2. Milieu physique

2.2.1. Contexte climatique

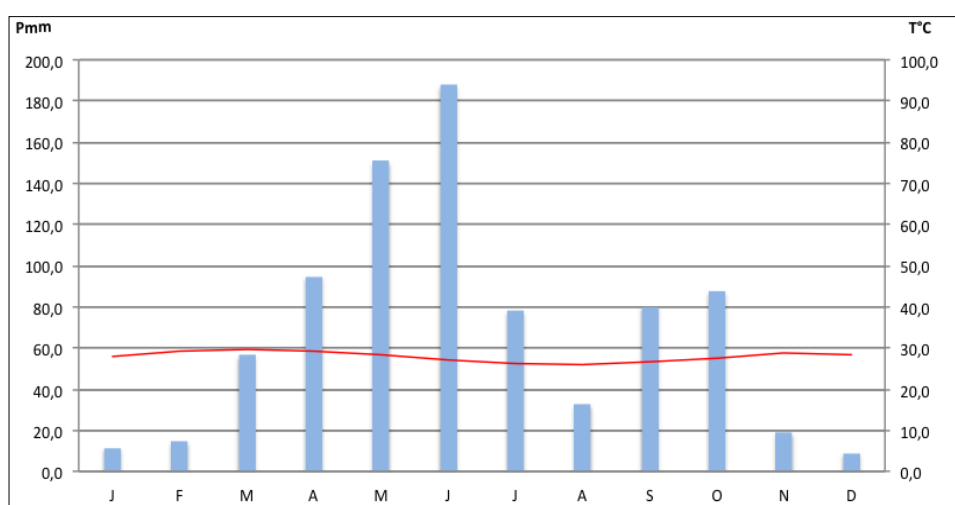
A travers cette partie, nous analysons les éléments du climat : les précipitations, la température et les vents de notre zone d'étude. Le climat de cette zone est subéquatorial à forte anomalie.

➤ Un régime pluviométrique bimodal

La zone du projet, comme toutes les autres localités de la ville de Lomé ou de la Région maritime du Togo jouit dans l'ensemble d'un climat de type équatorial guinéen à quatre saisons : une grande saison sèche de novembre à mi-mars, une grande saison pluvieuse de mi-mars à mi-juillet, une petite saison sèche de mi-juillet et août, une petite saison pluvieuse de septembre à octobre.

La hauteur totale annuelle de pluies varie selon les années de moins 900 à 1300 mm en moyenne. Les données de la station Lomé-ville confirment cette distribution bimodale avec deux principaux pics : le pic le plus important est atteint au cours du mois de juin et le second au cours du mois d'octobre. Ce second pic est actuellement sujet à une forte variabilité aussi bien spatiale que temporelle.

Figure 2 : Courbe ombrothermique de Lomé



Source : Direction de la Météorologie Nationale (1990-2019)

➤ Des températures élevées

Sur le littoral, les stations de Lomé et de Kpémé fournissent régulièrement les données de température. Considérant la station de Lomé, les données indiquent que les maxima élevés sont enregistrés en saison sèche (février-mars) et les minima faibles en saison pluvieuse (juin-juillet). Au cours de l'année, les écarts les plus élevés se situent entre 28,5°C et 25,2°C. La nouvelle configuration climatique laisse entrevoir une hausse appréciable des températures minimales, due probablement à l'augmentation du taux de concentration des gaz à "effet de serre" au niveau de la couche biosphérique que terrestre.

➤ Les vents dominants

Les principaux vents sur le littoral du Togo, mesurés à la station Lomé-aéroport (environ 20 mètres d'altitude) sont :

- Les vents de mousson parallèles à la côte, soufflant avec une vitesse moyenne mensuelle de 2 à 4 mètres par seconde.
- Les vents locaux, qui sont dus au réchauffement différencié des eaux océaniques et du continent. Ils viennent s'ajouter à ceux résultant des masses d'air et sont communément appelés brise de mer ou brise de terre selon leur direction.
- Les vents du nord-est, appelés "Harmattan" apportent la brume sèche et les particules fines des régions de savanes, voire arides.

2.2.2. Contexte géologique

La géologie de la zone du projet correspond à celle du bassin sédimentaire côtier ayant une origine tectonique. Les origines et l'évolution du golfe de Guinée remontent au Crétacé, il y a environ 135 millions d'années, lorsque la plaque Sud-américaine s'est séparée de la plaque africaine. Ce processus de séparation continu entre les deux continents a entraîné la formation de marges et de zones de fracture océanographique profondes. Cette séparation a produit des bassins et des traverses dans lesquels les sédiments marins et continentaux se sont déposés. Le substratum rocheux est constitué de granite, de granodiorite, de lave métamorphosée et de roche pyroclastique. Dans certaines zones, ces roches sont recouvertes de grès ordovicien, silurien et dévonien et de schistes (Allersma et Tilmans 1993). Des failles compartimentent les blocs qui jouent les uns par rapport aux autres dans un style tectonique en "touches de piano". L'affaissement des gradins est guidé par des failles de direction moyenne N 50 à 60°E, longues nombreuses, plus ou moins parallèle au littoral, présentant une équidistance moyenne de 2 à 4 km et par les failles N 30°E, longues à fort rejet vers le SE mais pas nombreuses. La zone du sous-projet se situe dans les formations sablo-argileuses.

2.2.3. Contexte pédologique

Les sols de la zone du projet appartiennent sur le plan pédologique aux plateaux du bassin sédimentaire côtier. Ce dernier englobe le cordon littoral, le système lagunaire et le plateau de terre de barre. Les sols dominants sont :

- Les sols ferrugineux, provenant d'une altération de matériaux anciens, ils sont relativement profonds et présentent une texture sableuse en surface, leur fertilité est faible, mais leur capacité de rétention de l'eau est bonne ; ils sont sensibles à l'érosion pluviale et éolienne ;
- Les sols ferralitiques, qui sont sablo-argileux, faciles à travailler, de bons supports de cultures, mais très sensibles à l'érosion ;
- Les sols hydromorphes, ayant une texture variable ; mais généralement argileux et homogènes, ils sont soumis à un engorgement temporaire généralement peu prolongé.

2.2.4. Contexte hydrologique et hydrogéologique

Sur le plan hydrographique, aucune rivière ou cours d'eau n'est situé dans la zone du sous-projet. Le site est localisé à environ 10 km du littoral togolais. Les ressources en eau de la zone du sous-projet sont essentiellement constituées des eaux de surfaces et des eaux souterraines. Les eaux de surfaces proviennent des eaux de pluies et les eaux souterraines sont constituées essentiellement de la nappe phréatique du continental terminal et du paléocène. La profondeur de l'aquifère du continental terminal varie entre 20 et 80 m et les forages peuvent y atteindre des profondeurs de 60 mètres (Gnazou et *al.* 2016).

2.3. Milieu biologique

2.3.1. Flore et végétation

La végétation originelle de la zone du projet appartient à la zone éco floristique V de Ern (1979). Les principales formations sont entre autres, des mangroves et des formations associées (Afidégnon, 1999), des prairies, des fourrées, etc. Le site initial du projet a été pendant très longtemps un terrain de jeu au football. A cet effet, la végétation du site n'est constituée que des herbes. En plus des herbes on dénombre trois (03) pieds de neem (*Azadirachta indica*) sur le site des travaux. Aucune espèce végétale menacée ou en voie de disparition n'est signalée sur le site.

2.3.2. Faune

Nous ne saurions parler de la faune sauvage mammalienne dans la zone urbaine du projet. Sur ce site remanié, c'est une rare petite faune qui est représentée. Il s'agit des reptiles (margouillats, caméléons, etc.), des rongeurs (souris) et des oiseaux (tourterelle, hirondelles, mange-mil...). Du fait de la présence d'herbacées sur le site, des batraciens (crapauds de l'espèce *Bufo regularis*), et des insectes y vivent. Aucune espèce animale protégée n'est relevée sur le site. Le domaine de l'UL étant présentement clôturé n'est plus accessible par les animaux de la basse-cour en divagation (moutons, chèvres, volaille, chiens, etc.).

2.4. Milieu social et humain

Le projet de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé est implanté dans la préfecture du Golfe avec une population de 2 005 253 habitants en 2020 (INSEED) et estimations sur le taux de croissance de 2,77%. Elle comprend six (06) communes, dix (10) cantons et cinquante-huit (58 villages). Le projet est précisément situé dans le quartier Doumassessé de la commune Golfe 3 qui compte 263 075 habitants (INSEED).

Selon l'annuaire statistique de l'Université de Lomé de l'année 2017-2018, l'effectif du personnel enseignant était de cinq cent trente-quatre (534) dont 54 femmes et 480 hommes. Selon le même annuaire l'effectif des étudiants était de cinquante-cinq mille huit cent quarante-neuf (55 849) en 2018 dont 17732 de sexe féminin et 38097 de sexe masculin.

La commune Golfe 3 est du ressort territorial de Bè-Ouest qui regroupe huit (08) quartiers et a pour Chef-lieu Doumassessé. Elle est composée des quartiers suivants Tokoin-Lycée (Camp Général EYADEMA, CICA TOYOTA, SOTED), Tokoin-Gbonvié, Doumassessé (Adéwui et Université de Lomé), Tokoin-Kleve (Cité OUA), Tokoin-Elavagnon Atchanti (Lomé II, Nouvelle Présidence, Habitats de la caisse), Kélégouvi (Stade de Kégué), Bè-Massouhouin, Ahanoukopé-Est (Camp Gendarmerie). La commune Golfe 3 qui prend en compte le canton d'Amoutivé appartient administrativement à la Région Maritime. Les principales ethnies sont : Ewé, Kabyè, Tém, Yorouba, Djerma, Moba, Bassar, Lamba etc. et sur le plan religieux, on retrouve les groupes comme le Christianisme, l'Islam et l'Animisme. Les infrastructures sont entre autres : le CHU Campus, la présidence de l'Université de Lomé, deux agences de banque (ECOBANK et ORABANK), les blocs administratifs des facultés tels que celui de la FDD, de l'INSI, CFC, CNF et les Amphis tels l'Amphi Ampah 20 ans et Amphi 600 et ses infrastructures connexes (routes d'accès au site, ouvrages d'assainissement, etc.) Il se trouve dans la réserve administrative de l'Université de Lomé dont le domaine a été déclaré d'utilité publique depuis 1977, le site réservé pour le projet mesure 4278 m².

3. Consistance des travaux et condition de travail

3.1. Description des travaux

Les travaux spécifiques à réaliser dans le cadre du Projet de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé sont :

- ✓ travaux préparatoires : nettoyage et installation de chantier, diverses études techniques (géotechniques, topographiques et structurales);
- ✓ travaux de terrassement : travaux de fouilles en puits et en rigoles, remblais et autres travaux de protection du sol contre les termites;
- ✓ travaux de bétons et de maçonnerie : travaux en infrastructures (soubassement) et en élévation, coulage des éléments de structures (semelles, poteaux, poutres, dalles et autres éléments structuraux) en béton armé au rez-de-chaussée et au premier étage;
- ✓ travaux de revêtements carreaux au sols et au murs sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de plomberie sanitaire : diverses évacuations, diverses alimentations d'eau sur les deux niveaux et la pose des équipements sanitaires sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de menuiserie bois (portes) et métalliques (garde-corps) sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de menuiserie aluminium (fenêtres, portes, cloisons, murs rideaux et pose de panneaux d'alucobond) sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de courant fort et ondulé : mise à la terre, divers tubages, diverses fileries et la pose des divers équipements électriques sur les deux niveaux;
- ✓ climatisation : fourreautage divers et pose des équipements frigorifiques sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de réseaux informatiques, téléphoniques et de vidéosurveillance : divers tubages, divers câblages et pose des divers équipements sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de sécurité incendie : pose des extincteurs sur les deux niveaux;
- ✓ travaux de peinture intérieures et extérieures sur les deux niveaux;
- ✓ travaux d'entretien général et de repli de chantier.

3.2. Principaux matériaux

La construction de l'immeuble implique l'utilisation de plusieurs matériaux de construction dont les plus importants sont : le ciment, le béton, le sable et gravier, les carreaux, le bois, la chaux et peinture, les tuyaux, le verre, le fer à béton, les aciers ronds lisses, les aciers à haute adhérence et l'eau.

3.3. Durée et heures des travaux

Les travaux seront exécutés sur une période de neuf (09) mois à compter de la signature de l'ordre de service. Les heures de travail sont les suivantes : 7h00-12h00 et 14h00-17h00.

3.4. Moyens humains à mobiliser

Pour la réalisation des travaux, l'entreprise qui sera retenue aura à mobiliser plusieurs catégories d'ouvriers qui constituera son personnel sur le chantier. Il sera question du personnel d'encadrement technique, des ouvriers spécialisés et des manœuvres.

4. Impacts potentiels et risques du projet

4.1. Impacts positifs

Les travaux de construction d'un Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie (PUIT) à l'Université de Lomé contribueront à la création d'emplois pour les jeunes du pays et en particulier ceux de la Commune Golf 3 entre autres concernés par les travaux. En phase de préparation, il sera question de recruter des gardiens pour la surveillance du matériel sur le chantier et assurer régulièrement le contrôle des entrées. Il est évident que le projet permettra de réduire temporairement le chômage.

Les impacts positifs peuvent se résumer au :

- création d'emploi temporaire ;
- développement des activités socio-économiques : le flux financier (développement des activités génératrices de revenus et d'activités locatives) ;
- amélioration du cadre de travail et de vie ;
- connaissance des risques liés au MST, à la COVID-19 et les méfaits des stupéfiants à travers les campagnes de sensibilisation ;
- embellissement du paysage.

4.2. Impacts négatifs

4.2.1. Impacts négatifs à la phase d'aménagement

- ✓ Perte d'arbres (03 neems) ;
- ✓ Encombrement du sol ;
- ✓ Pollution du sol ;
- ✓ Pollution de l'air par l'émission de poussières et des gaz ;
- ✓ Dégradation du cadre de vie des étudiants et professeurs.

4.2.2. Impacts négatifs à la phase de construction

- ✓ Pollution des sols ;
- ✓ Perturbation et tassement des sols ;
- ✓ Émission de poussières ;
- ✓ Pollution de l'air par les particules et gaz de combustion ;
- ✓ Nuisances sonores ;
- ✓ Nuisance olfactive ;
- ✓ Contamination du sol par les huiles ;
- ✓ Modification de la structure et de la texture du sol ;
- ✓ Disparition de l'habitat faunique et de la faune ;
- ✓ Modification paysagère ;
- ✓ Dégradation du cadre de vie des étudiants et professeurs ;
- ✓ Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs, des étudiants et professeurs ;
- ✓ Perturbation de la circulation.

4.3. Risques du projet

Au cours de l'exécution des différentes activités du sous-projet, il peut arriver que les employés subissent un événement qui porte atteinte à leur intégrité physique tant sur le chantier qu'à l'extérieur.

Les risques liés aux travaux peuvent se résumer :

- Risque d'accident de circulation ;
- Risques d'encombrement des voies ;
- Risques d'atteinte à la santé et sécurité des employés et des riverains ;
- Risque d'atteinte à la santé et sécurité des travailleurs ;
- Risques d'accidents du travail pouvant entraîner des dommages corporels ou la mort ;
- Risque de chute en hauteur ;
- Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets;
- Risques sociaux ;
- Risques d'incendies ;
- Risque de pollution de l'eau (souterraine) ;
- Risques de dommages matériels et corporels causés par la chute de matériaux ;
- Risques liés à la propagation du COVID 19 ;
- Risques d'accidents du travail ;
- Risque de nuisances olfactives ;
- Risque de trébuchement et de glissade ;
- Risques corporels et d'irritation de la peau;
- Risque d'électrisation et électrocution;
- Risque de pression sur les ressources en eau et en énergie;
- Risque de Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- Risque d'Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ;
- Risque de Violence Contre les Enfants (VCE).

5. Mesures d'atténuation des impacts et de prévention des risques du projet

5.1. Mesures de lutte contre la pollution de l'air

Quant aux émissions des poussières, les dispositions suivantes seront prises :

- ✓ Solliciter les services des engins et camions dont la visite technique est à jours ;
- ✓ Limiter la vitesse maximale des engins à 30Km/h et veiller à leur respect ;
- ✓ Arroser le site afin de réduire le soulèvement des poussières, et adapter la fréquence de d'arrosage en fonction du climat.
- ✓ Bâcher les camions transportant les matériaux pulvérisant (sable, gravier, etc...)
- ✓ Equiper les travailleurs exposés à cette nuisance par des EPI adaptés
- ✓ Sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air.

5.2. Mesures de lutte contre les effets sonores

Les risques de pollution sonore sont rencontrés lors de l'exécution des travaux bruyants, Les mesures ci-dessous seront prises par l'entreprise :

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

- ✓ Sensibiliser les conducteurs au respect des consignes ;
- ✓ Informer le personnel administratif et les étudiants, avant l'exécution de tout travail bruyant ;
- ✓ Effectuer régulièrement le contrôle technique des Véhicules et engins de chantier : les outils, machines et engins utilisés sur le chantier seront conformes aux normes internationales concernant les limites de bruit (NF EN ISO 11200, NF EN ISO 9612) et respectent la réglementation locale. Ils seront en bon état et entretenus dans le temps. Toutefois,
- ✓ Un sonomètre sera acquis pour permettre de mesurer par moment le niveau de pression acoustique dans les zones de travail ;
- ✓ Eviter autant que possible les travaux en période de cours ;
- ✓ Doter les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits, d'EPI adaptés, notamment les casques anti-bruit ;
- ✓ Veillez au port effectif de ces EPI.

5.3. Mesure de lutte contre les accidents de travail

Pour éviter les accidents de travail sur le chantier et la prise en compte rapide en cas d'accident ces dispositions suivantes seront prises :

- ✓ L'aire de stationnement sera bien définie et ceinturée par des gardes corps ;
- ✓ Une boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- ✓ Les travailleurs seront dotés des EPI et des EPC (gilets, chaussures de chantier, gants, cache-nez, ceinture de sécurité, etc.) ;
- ✓ Les échafaudages seront réceptionnés et contrôlés régulièrement ;
- ✓ Les extincteurs seront installés au chantier et les travailleurs seront formés à leur utilisation ;
- ✓ Un Véhicule de liaison sera disponible pour évacuer les cas de blessure grave vers le CHU Campus ;
- ✓ Les voies d'accès au chantier seront signalées par des panneaux de signalisation ;
- ✓ La base vie du chantier sera clôturée par du matériel récupérable (tôle par exemple) ;
- ✓ Un agent de sécurité sera posté pour assurer régulièrement le contrôle des entrées ;
- ✓ La base sera maintenue en sécurité en tout temps pour éviter tout cas de vol ;
- ✓ Un responsable santé, sécurité et environnement (RSSE) sera permanent sur le chantier pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail (SST).

5.4. Hygiène et gestion des déchets du chantier

L'entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux devra procéder à la construction de 04 cabines de toilettes (une cabine pour les femmes) pour les besoins de ses employés. Pour une meilleure gestion des déchets, l'entreprise se conformera aux exigences suivantes : enlèvement systématique du chantier de tous les déchets issus du nettoyage du site et les mettre en dépôts définitifs indiqués par le maître d'œuvre. Enlèvement systématique du chantier de tous les matériaux issus des travaux de déblais et les mettre en dépôts provisoires. En aucun cas, ils ne seront stockés dans le voisinage des sites des travaux. Trois poubelles seront disposées au chantier pour le tri des déchets. Ces poubelles recevront les déchets ordinaires de chantier qui seront progressivement acheminés à la décharge de la commune. L'entreprise sollicitera les services d'une structure agréée pour la collecte et de la gestion des déchets du chantier. Les déchets spéciaux ou dangereux, déchets chimiques notamment (huiles usagées diverses, résidus d'adjuvants ou produits pour béton, produits absorbants) seront stockés dans des fûts étanches avant

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

leur acheminement vers les centres de collecte agréés. Les dispositifs de lave-main seront installés à côté des toilettes.

5.5. Mesure de lutte contre les IST le VIH/SIDA et les risques de grossesses non désirées

- ✓ Informer et sensibiliser les employés, les étudiantes, étudiants et les riverains sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA ;
- ✓ Mettre à la disposition des employés, des préservatifs ;
- ✓ Disposer des toilettes séparées hommes et femmes ;
- ✓ Développer un mécanisme de gestion des plaintes du chantier ;
- ✓ Faire signer le code de bonne conduite aux ouvriers et au personnel cadre de l'entreprise.

5.6. Mesure de lutte contre la propagation du COVID-19

- ✓ Rendre obligatoire à tous les travailleurs et les visiteurs le port de masque avant leur entrée sur le site ;
- ✓ Afficher à l'entrée et sur le site les consignes sur les mesures barrières ;
- ✓ Rédiger un protocole Covid 19 à faire respecter par les ouvriers de l'entreprise et les visiteurs ;
- ✓ Disposer de dispositifs de lave-main et des gels désinfectant à l'entrée et sur le site.

5.7. Mesure de lutte contre la Violences Basées sur le Genre (VBG)

L'équipe HSE du projet sera chargée de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le VGG. Les mesures suivantes seront prises :

- ✓ Sensibiliser les ouvriers sur les violences basées sur le genre ;
- ✓ Privilégier le recrutement d'une femme pour les activités de sensibilisations sur l'exploitation et abus sexuel/ harcèlement sexuel ;
- ✓ Séparer les toilettes selon le genre ;
- ✓ Eclairer les toilettes ;
- ✓ Sensibiliser les enseignants et les étudiants et étudiantes sur les violences basées sur le genre ;
- ✓ Lutter contre tous les types de discrimination de genre ;
- ✓ Faire connaître et signer le code de bonne conduite à tous les acteurs.

5.8. Mesures contre les violences contre les enfants (VCE)

- ✓ Interdire le travail des enfants sur le site ;
- ✓ Faire connaître et signer le code de bonne conduite à tous les acteurs.

6. Mécanisme de Gestion des plaintes du chantier

6.1. Objectifs du MGP

L'objectif du MGP est de mettre à la disposition des ouvriers du site du sous-projet, des possibilités d'accès rapides et efficaces pour soumettre leurs plaintes et s'assurer que lesdites préoccupations sont promptement prises en compte, analysées et traitées de manière appropriée.

Spécifiquement, le MGP vise à :

- mettre en place un outil pour recueillir et traiter les plaintes y compris les demandes d'information ;
- prévenir et traiter les problèmes avant qu'ils ne prennent une ampleur regrettable ;

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

- gérer les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image du sous-projet ;
- établir et maintenir un cadre de dialogue et de médiation entre les ouvriers et l'employeur ;
- assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes du sous-projet ;
- orienter les protagonistes au cas où le traitement de la plainte ne relève pas de la compétence des comités de gestion des plaintes du sous-projet.

6.2. Comités de traitement des plaintes

Ainsi, les différents comités de traitement des plaintes sont :

Au niveau du chantier :

- ❖ Conducteur de travaux, Président ;
- ❖ Responsable Santé, Sécurité et Environnement (RSSE), chargé d'enregistrer et de faire le suivi des plaintes ;
- ❖ Chef de chantier ;
- ❖ Un représentant des travailleurs;
- ❖ Une représentante des femmes (s'il existe des femmes dans l'équipe) ;
- ❖ Le Point focal en sauvegarde environnementale et sociale du projet PUIT ;
- ❖ L'Expert en sauvegarde environnementale et sociale sur les CEA Impact au Togo.

Au niveau du PUIT :

- ❖ Le Directeur du PUIT, Président ;
- ❖ Le Point focal en sauvegarde environnementale et sociale du PUIT, chargé d'enregistrer et de faire le suivi des plaintes ;
- ❖ Un représentant des étudiants;
- ❖ Le Spécialiste en communication;
- ❖ L'Expert en sauvegarde environnementale et sociale sur les CEA Impact au Togo.

7. Rôle et Responsabilités des acteurs de l'entreprise

Pour la gestion du projet en phase travaux sur le plan sauvegarde environnementale et sociale, l'entreprise mettra à contribution le personnel suivant :

7.1. Directeur des travaux

Le Directeur des travaux est le premier responsable de la mise en œuvre du PGES chantier. A ce titre, il s'engage à donner au Responsable Santé, Sécurité et Environnement les moyens nécessaires à la mise en place d'un système de management environnemental de chantier permettant de satisfaire les exigences des normes et circulaires en vigueur à la date de la signature du Marché. Il sera question pour lui de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, la mise à jour et l'évaluation du système de management environnemental qui sera mis en place. Il prend des mesures disciplinaires à l'encontre des membres de l'encadrement qui n'auront pas observé ou n'observeraient pas leur responsabilité en matière de protection de l'environnement.

7.2. Responsable santé, sécurité et environnement (RSSE)

Il est en liaison directe avec le Directeur des travaux, est chargé de la mise en place et du suivi des mesures en matière de gestion de risques environnementaux et sociaux. La formation ou sensibilisation de l'ensemble des personnes intervenant sur le chantier aux problématiques de la gestion

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

environnementale et sociale sera une priorité d'action pour lui. A cet effet, il mettra en œuvre différentes actions afin :

- de sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel aux points sensibles et aux pratiques environnementales à mettre en place
- d'informer et de former l'ensemble des intervenants aux procédures d'urgence
- d'assurer le suivi du chantier en matière de santé, sécurité et environnement ;
- de réaliser des réunions de quart d'heure sécurité environnement
- de réceptionner et contrôler les échafaudages
- de mettre en place un système d'induction individuelle spécifique sur les règles et mesures liées au respect des mesures de santé, sécurité et environnement sur le chantier pour chacun des employés, dès leur arrivée sur le site
- de produire de façon hebdomadaire et mensuelle des rapports de surveillance environnementale et sociale du chantier.

Il sera chargé également de veiller à la signature de code de bonne conduite. Il veillera également à la bonne marche du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) au niveau de l'entreprise.

Le RSSE sera chargé de veiller à la cohésion sociale entre tous les travailleurs et entre les travailleurs et les riverains.

7.3. Chef chantier

Le chef chantier exécutera les différents travaux dans le strict respect des procédures environnementales et sociales établies dans le présent PGES Chantier. Il doit connaître les risques relatifs aux travaux à exécuter et s'assurer auprès de leur personnel que les mesures de prévention préconisées sont respectées. Pour cela, il intègre les sujets liés à la protection des travailleurs et de l'environnement pendant les réunions de quart d'heure organisée au courant de la semaine, en vue de sensibiliser leur personnel sur l'observation des prescriptions liées à la santé et sécurité au travail. Il réalise des aménagements environnementaux requis et sera responsable de la remise en état et la propreté de leur zone de travail, notamment sur ce qui concerne la gestion des déchets et les pollutions diverses. Leur exemplarité sera scrupuleusement exigée.

7.4. Responsabilités des ouvriers et sous-traitant

Les ouvriers et les sous-traitants sont informés des dispositions du PGES. Ils sont appelés à respecter et à mettre en pratique les mesures proposées dans le PGES. En cas du non-respect des mesures ils sont soumis à des sanctions.

8. Plan de contrôle environnemental et social

8.1. Description du Plan de Contrôle environnemental et social

Par surveillance environnementale, il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et de vérification systématique et continue sur le terrain de la mise en œuvre des différentes mesures.

8.1.1. Objectif

Le contrôle environnemental permet de vérifier non seulement la mise en œuvre du PGES mais aussi l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux lors de la réalisation d'un projet. Cette intervention visant à vérifier que : (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection de

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

l'environnement soit effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

8.1.2. Dispositions institutionnelles

✓ Contrôle interne

L'entreprise mettra en place une cellule de contrôle et de suivi environnemental et social. Cette cellule sera dirigée par le Responsable santé, sécurité et environnement (RSSE) ; ce dernier travaillera en étroite collaboration avec la direction des travaux et les chefs des différentes équipes.

✓ Contrôle externe

En dehors du contrôle interne de l'entreprise, l'environnementaliste de la mission de contrôle ou de l'entreprise ; le maître d'ouvrage et même les partenaires financiers et techniques peuvent réaliser des contrôles programmés ou inopinés sur le site des travaux pour la vérification de la conformité des installations, le respect des mesures de la sécurité et les moyens d'hygiène et sécurité au chantier.

Le tableau suivant servira de plan de contrôle. Il présente les éléments de l'environnement et du social à surveiller, les indicateurs, les supports d'enregistrement etc.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Tableau 1 : Le plan de contrôle environnemental et social

PLAN DE CONTROLE ENVIRONNEMENT ET SOCIAL						
		Vérificateur des mesures : Responsable SSE	Mise en œuvre		Contrôle : Directeur du Bureau de contrôle	
Composantes	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation ou de compensation	Responsable	Elément contrôlé et fréquence	Indicateurs de suivi	Tolérance (%)
EAUX	Pollution des eaux de surfaces	-Récupérer les eaux usées dans un ou des bacs en plastique. -Réutiliser si possible les eaux usées de béton -Evacuer les eaux usées non réutilisées	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Nature de l'eau au sol /quotidien	-présence de laitance	Zéro pollution
	Contamination des eaux de surfaces et souterraines	-Minimiser leur émission (abandon), -- les réutiliser si possible, -protéger le sol en couvrant les espaces de bâches ; - Récupérer les eaux usées dans un ou des bacs en plastique.	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Nature de l'eau au sol/ quotidien	- Eaux usées au sol.	Zéro pollution

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

	Reduction de la ressource disponible	Réutiliser si possible les eaux usées de béton Limitation des quantités prélevées aux usages nécessaires	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Consommation d'eau/quotidien	Quantité d'eau prélevée	Aucune surconsommation d'eau
SOLS	Erosion des sols	Bien compacter le sol après les remblais	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Absence d'érosion/Au moment des fouilles	-Etat visuel du sol	Pas d'érosion sur le site
	Pollution du sol par le rejet d'eaux usées, des huiles usagés et autres produits Modification de la qualité du sol	-Protéger le sol en couvrant les espaces de bâches ; -Récupérer les eaux usées dans un ou des bacs en plastique. -Réutiliser si possible les eaux usées de béton	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Produits polluant au sol/ quotidien	-Etat visuel du sol -Présence de bacs pour déchets	Absence de produits polluant au sol
PAYSAGE	Pollution esthétique, Encombrement du sol	Disposer des poubelles de récupération des déchets solides Mettre en place le Plan de gestion des déchets	Chef chantier/chef d'équipe des maçons	Quantité de déchets/quotidien	-Présence de poubelles	Absence de produits polluant au sol

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

AIR	Pollution de l'air, Pollution sonore	-Couvrir de bâches les camions de transport ; -Limiter la vitesse -Respecter les heures de repos	Chef chantier/chef d'équipe des maçons/ Conducteur de camion	Eta de la qualité de l'air Niveau de bruit/quotidien	- Respect des normes limites de bruit Qualité visuelle de l'air	Pas de bruit susceptible de porter atteinte à la santé : 55 dBA (Résidentiel ; institutionnel ; éducatif)
ACTIVITES HUMAINES	Impacts socioculturels sur les us et coutumes du milieu récepteur, Propagation du VIH/SIDA et de la Covid-19 et VBG etc	-Sensibilisation des riverains et des ouvriers sur le respect des us et coutumes ; -Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA et la Covid-19 et les VBG etc	Directeur des travaux/ Chef chantier/chef d'équipe des maçons	IEC aux riverains.et ouvriers/occasionnel	- Nombre de réunions -Personnes sensibilisées	Zéro contamination
	Risques d'accident de circulation	Poser des panneaux de signalisation sur les voies d'accès et à l'entrée du site	Directeur des travaux/Conducteur de camion	Vitesse de circulation/quotidien	-Présence de panneaux	Zéro accident
	Nuisance sonore, Perturbation de la quiétude des riverains (des populations)	-Solliciter les engins en bon état -Respecter les heures de repos.	Directeur des travaux/Conducteur de camion	Niveau de bruit Etat de la qualité de l'air/ quotidien	Respect des normes limites de bruit	Pas de bruit susceptible de porter atteinte à la santé

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

	Gènes et nuisances par le bruit, la poussière et les gaz ; Accidents de travail ; Affection respiratoire par les poussières de ciment et d'odeurs de peinture et vernis	-Fournir un équipement de sécurité (Tenue, bottes, gants, casques) ; -Disposer d'une boîte à pharmacie sur le site -sensibilisation santé sécurité	Directeur des travaux/Conducteur de camion /chef chantier	Port d'EPI et EPC/quotidien	Nombre d'EPI distribué Nombre d'ouvriers équipés	Zéro accident de travail

8.1.3. Gestion des non-conformités et indicateurs

✓ Gestion des non-conformités

Les non-conformités constatées par le RSSE ou l'UCP au cours des inspections du chantier seront immédiatement corrigées et le présent PGES chantier pourrait être révisé si nécessaire.

En cas d'une non-conformité grave (niveau 3), les travaux seront arrêtés. La reprise des travaux est conditionnée par l'application des mesures correctives.

Un suivi est effectué pour suivre l'efficacité de la mesure corrective avant la poursuite effective des travaux.

L'ensemble de suivi des mesures du PGES chantier et de non-conformité sera archivé par le RSSE de l'entreprise en version papier et en version numérique.

Une fois les actions correctives terminées, l'entreprise via le RSSE rédigera le rapport de clôture de la non-conformité et l'enverra à l'UCP pour avis.

✓ Les niveaux de non-conformité

1. La Notification d'Observation : pour les non-conformités mineures. Ce niveau n'entraîne qu'une notification du Maître d'Œuvre au représentant sur site de l'Entrepreneur, avec signature de Notification d'Observation préparée par le Maître d'Œuvre ; la multiplication de Notifications d'Observation sur un site, ou bien la non prise en compte de Notification d'Observation par l'Entrepreneur, peut élever la Notification d'Observation au niveau de non-conformités de niveau 1.

2. La non-conformité de niveau 1 : pour les non-conformités n'entraînant pas de risque grave et immédiat pour l'environnement et la santé ; la non-conformité fait l'objet d'un rapport envoyé à l'Entrepreneur et devra être résolue dans un délai de cinq (5) jours. L'Entrepreneur adressera au Maître d'Œuvre le rapport de résolution du problème. Après visite et avis favorable, le Maître d'Œuvre signe le rapport de clôture de non-conformité. Dans tous les cas, toute non-conformité de niveau 1 non corrigée dans un délai d'un (1) mois sera élevée au niveau 2.

3. La non-conformité de niveau 2 : applicable à toute non-conformité ayant entraîné un dommage pour l'environnement ou la santé ou présentant un risque élevé pour l'environnement ou la santé. La même procédure que pour les non-conformités 1 est appliquée ; la résolution devra se faire dans un délai de trois (3) jours. L'Entrepreneur adressera son rapport de résolution. Toute non-conformité de niveau 2 non corrigée dans un délai d'un (1) mois sera élevée au niveau 3

4. La non-conformité de niveau 3 : applicable à toute non-conformité présentant des risques de gravité majeure ou ayant entraîné des dommages environnementaux ou humains. Le niveau hiérarchique le plus élevé présent dans le pays des travaux, de l'Entrepreneur et du Maître d'Œuvre sont informés immédiatement et l'Entrepreneur dispose de vingt-quatre (24) heures pour sécuriser la situation. Si la situation l'exige, les travaux sont suspendus dans l'attente de la résolution de la non-conformité.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

8.1.4. Modalité de suivi et d'enregistrement : Journal environnemental et social et fiche de visite

Le journal Environnement et social constitue le document de référence en matière d'enregistrement des informations relatives à la gestion environnementale et sociale des activités liées au sous-projet. Il a pour objectif d'assurer la sauvegarde des actions menées en matière de la gestion environnementale et sociale des travaux et les interventions d'urgence environnementale et sociale.

Dans le cadre de sa mission de contrôle interne, le responsables SSE devra se munir d'une fiche de visite environnement et social qui lui permettra de bien assurer sa mission. Cette fiche sera remplie une fois par semaine.

Un rapport de surveillance et de suivi devra également être produit par l'entreprise. La périodicité sera définie de commun accord avec l'organe de contrôle des travaux.

Tout incident ou activité susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur le milieu qui est apparue durant la mise en œuvre des travaux doit faire l'objet d'un rapport immédiat de façon à mettre en place, le plus rapidement possible, les mesures correctrices appropriées.

9. Echancier de mise en œuvre du PGES

La mise en œuvre du PGES par l'entreprise se fera de façon quasi quotidienne sur l'ensemble du chantier et en fonction du planning hebdomadaire des travaux. Elle sera sanctionnée à la fin de chaque mois par un rapport de surveillance environnementale et sociale interne du chantier. L'échéancier de mise en œuvre du PGES est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Planning d'exécution des mesures environnementales et sociales

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Activités									
Sensibilisation/ information des riverains/étudiants et enseignants									
Diffusion du plan de sécurité									
Sensibilisation sur les IST-VIH/SIDA et les grossesses à risque									
Gestion des déchets									
Arrosage de la zone de projet provoquant la poussière									
Evacuation des huiles usagées									
Equipement des employés en EPI									

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Installation des panneaux de signalisation									
Entretien général du chantier									
Démantèlement et nettoyage général du chantier									
Départ du chantier									



Activité quotidienne ou spontanée



Activité se renouvelant sur une période

Les mesures de compensation des impacts négatifs sont synthétisées dans le tableau 3 chantier et celles de préventions des risques sont résumées dans le tableau 4.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

10. Matrice du PGES chantier et du PGR

Tableau 3 : Plan de gestion environnementale et sociale

Phase du projet	Activités sources d'impacts	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation et de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité et Exécution	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Responsable de suivi et de contrôle	Coûts (FCFA)
Phase d' aménagement	Désherbage et Abattage de quelques pieds d'arbres Élimination des débris de végétaux et du sable Nivellement Installation de la Base vie	Pollution de l'air par l'émission de poussières, des fumées et des odeurs nauséabondes	Utiliser les véhicules en bon état	Phase d'aménagement	Entreprise	État des engins	Vignette de visite technique à jour	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
			Arroser le site et les rues avoisinantes en cas de besoin			État des rues avoisinantes	Rapports de suivi Visites du site		PM
			Recouvrir les camions de ramassage des débris et gravats avec des bâches			Nombre de camions bâchés	Rapport de suivi		PM
			Sensibiliser les employés sur les mesures de lutte contre la pollution de l'air à observer lors des prestations			Nombre de séances de sensibilisation Nombre de cas de plainte	PV de séance de sensibilisation Rapport d'activité		300 000
	Perte d'espèces végétales		Aménager un espace vert	Phase de construction	Entreprise	Superficie aménagée	Visites du site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	500 000
			Faire un reboisement compensatoire avec 50 pieds de jeunes plans	Phase d'exploitation		Nombre de plants mis en terre ou superficie aménagée	Rapports d'activités Visites du site		
		Nuisances sonores	Informers les riverains sur l'ouverture du chantier et	Phase d'aménagement		Nombre de séances de sensibilisation	PV de sensibilisation	PUIT/	200 000

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

			les sensibiliser sur les impacts		Entreprise	Nombre de cas de plaines	Rapport d'activités	ANGE/Bureau de contrôle	
			Doter les ouvriers des EPI et les sensibiliser sur leurs ports			Nombre de séances de sensibilisation	PV de sensibilisation	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
Phase de construction	Travaux de construction de la fondation Transport et stockage des matériaux de construction; Élimination des matières d'excavation; Ramassage de sable; Travaux de finition	Pollution de l'air par l'émission des poussières, des fumées, de vapeurs de diluants	Utiliser du ciment bien conditionné	Phase de construction	Entreprise	Ciment bien conditionné utilisé	Visites de site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
			- Sensibiliser les conducteurs à la limitation de vitesse des véhicules de transport des matériaux de construction à 30 km/h sur les pistes - Mettre en place des panneaux de signalisation			Absence de plaintes	Rapports de suivi		
			Arroser les pistes aux endroits de forte concentration			État des pistes	Visites de site		
			Sensibiliser les travailleurs sur les effets de la pollution et les mesures à prendre pour l'éviter durant leurs prestations			Nombre de séances de sensibilisation	PV de sensibilisation Rapport d'activités		
			Bâcher les matériaux transportés par les véhicules			Proportion de camions effectivement bâchés	Rapport de suivi		

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase du projet	Activités source d'impacts	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation ou de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Responsable de suivi et de contrôle	Coûts (FCFA)
Phase de construction	Travaux de construction de la fondation Transport et stockage des matériaux de construction; Élimination des matières d'excavation; Ramassage de sable; Travaux de finition	Pollution de l'air	Utiliser les véhicules et engins en bon état pour réduire l'émission des gaz	Phase de construction	Entreprise	État des engins	Vignette de visite technique	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
			Sensibiliser les conducteurs de camions sur les effets de pollution et les mesures à prendre pour l'éviter durant leurs prestations			Nombre de conducteurs sensibilisés	Rapports d'activités		PM
		Émission des substances appauvrissant l'Ozone – SAO	Installer des ampoules à faible consommation	Phase de construction	Entreprise	Nombre d'ampoules à faible consommation installées	Visites du site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	200 000
			Installer essentiellement des équipements de froids utilisant des substituts de SAO			Équipement de froid utilisant les substituts de SAO installés et utilisés	Notice des équipements		PM

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase du projet	Activités source d'impacts	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation ou de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Responsable de suivi et de contrôle	Coûts (FCFA)
Phase de construction	Travaux de construction de la fondation	Pollution du sol par des déchets et liquides	Interdire d'uriner ou de déverser des huiles de vidange au sol	Phase de construction	Entreprise	État du site	Visites du site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	1 200 000
	Transport et stockage des matériaux de construction; Élimination des matières d'excavation; Ramassage de sable;		Mettre les toilettes à la disposition des employés			Nombre de toilettes disponibles	Rapport d'activités		
	Travaux de finition		Sensibiliser les employés sur les risques sanitaires liés à la pollution du sol			Nombre de séances de sensibilisation	PV de sensibilisation Rapports d'activités		
			Introduire une clause dans les contrats contraignant les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener			Existence d'une clause	Document de contrat		PM
			Sensibiliser les employés sur les mesures de gestion des ordures sur le site			Nombre de séances de sensibilisation	PV de sensibilisation Rapport d'activités		PM

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase du projet	Activités source d'impacts	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation ou de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Responsable de suivi et de contrôle	Coûts (FCFA)
Phase de construction	Travaux de construction de la fondation Transport et stockage des matériaux de construction; Élimination des matières d'excavation; Ramassage de sable; Travaux de finition	Pollution du sol par des déchets solides	Vendre ou laisser à une société de recyclage agréée, les cartons, les boîtes de peinture, de diluants et de vernis	Phase de construction	Entreprise	État de salubrité du site	Visites de site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
			Réutiliser les déchets de maçonnerie pour le remblayage				Visites de site		
			Interdire le brûlage des ordures sur le site			État du site	Visites du site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	
			Disposer des poubelles de pré collecte des déchets sur le chantier			Nombre de poubelles installées	Visites du site	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	100 000
			Louer les prestations d'une société agréée pour l'élimination des déchets non recyclables afin de les convoyer dans les dépotoirs autorisés					PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	600 000
		Nuisances sonores	Interdire de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos	Phase de construction	Entreprise	Nombre de cas de plaintes	Rapports de suivi	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase du projet	Activités source d'impacts	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation ou de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Responsable de suivi et de contrôle	Coûts (FCFA)
Phase de construction	Travaux de construction de la fondation	Nuisances sonores	Doter tous les employés d'équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif	Phase de construction	Entreprise	Nombre d'employés portant effectivement les EPI et EPC	Rapports de suivi	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	1 200 000
	Transport et stockage des matériaux de construction; Élimination des matières d'excavation; Ramassage de sable; Travaux de finition	Nuisances liées aux vibrations	Sensibiliser les conducteurs et les utilisateurs d'outils à vibration	Phase de construction	Entreprise	Pourcentage d'employés sensibilisés	Rapports de suivi	PUIT/ ANGE/Bureau de contrôle	PM
			Eviter les travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos			Nombre de cas de plaintes	Visites de site Rapports de suivi		

Le coût de la mise en œuvre du présent PGES est estimé à **quatre million trois cent milles (4 300 000) FCFA**

Tableau 4 : Plan de gestion des risques

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
<i>Phase d' aménagement</i>	Risques d'accident de circulation	Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de la vitesse des engins à 40 km/h lors de la traversée des grandes agglomérations;	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Nombre de cas d'accidents	Rapport d'activités des polices	2 000 000
		Doter les ouvriers d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés et veiller à leur port effectif			Pourcentage d'employés sensibilisés et bien équipés Pourcentage d'employés portant des EPI	Rapport d'activité Visite de site Carnet de santé	
		- Sensibiliser les travailleurs sur les risques d'accident -Mettre en place des panneaux de signalisation			- Pourcentage de conducteurs sensibilisés - Nombre de séances de sensibilisation	- Rapport d'activités	
		Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée des engins au niveau du chantier			Nombre de panneaux de signalisation	Visites de site	
		Engager des agents de sécurité pouvant contrôler l'entrée et la sortie des camions du chantier			Nombre d'agent de sécurité présent sur le site	- Rapport d'activité - Visite de site	
		Interdire la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe			- Nombre de cas de plainte	- Rapport de suivi	
		- Prévoir une trousse de premiers secours pour les premiers soins et l'approvisionner régulièrement	Entreprise	PUIT/ ANGE /Bureau de contrôle	Trousse de premier secours existant sur le site	Visite de site	
		- Utiliser les camions en bon état.			Nombre de véhicules dont les visites techniques sont à jour	Vignette de visite technique Visite de site	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
<i>Phase d' aménagement</i>	Risques d'atteinte à la santé et sécurité des travailleurs	Doter et exiger le port obligatoire par les travailleurs d'équipements de protection individuels et collectif adaptés	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	- Pourcentage de travailleurs doté et portant les EPI et EPC - Nombre de cas d'accident	- Visite de site - Rapport d'activité - Rapport de suivi	2 500 000
		Sensibiliser les travailleurs sur le port d'équipements de protection individuels			Pourcentage de travailleurs sensibilisés	- Rapport d'activité	
		Sensibiliser les travailleurs sur les méthodes de prévention des IST, et du VIH/SIDA, les mesures barrières contre la COVID-19, ainsi que sur la sexualité responsable			- Pourcentage de travailleurs sensibilisés	PV de séance de sensibilisation	
		Installer des toilettes mobiles sur le site			Présence de toilettes sur le site	- Visite de site	
	Risque de Violences Basées sur le Genre (VBG)	Mettre en place un comité de gestion des plaintes liées aux VBG, EAS/HS et VCE	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Existence d'un comité spécifique de gestion des plaintes liées aux VBG, EAS/HS et VCE	Visite du site Rapport de suivi	200 000
		Faire signer le code de conduite à tout travailleur sur le chantier	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Pourcentage des travailleurs ayant signé le code de conduite	Visite du site Rapport de suivi	50 000
<i>Phase d' aménagement</i>	Risque d'accidents du travail	Mettre à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle adaptés et veiller à leur port effectif	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	1 000 000
		Sensibiliser les travailleurs sur le port des équipements de protection individuels (EPI) adaptés			Pourcentage de travailleurs sensibilisés	Rapport d'activités	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
		Déclarer les employés à la CNSS			Pourcentage de travailleurs déclarés à la CNSS	Carnet de CNSS	
		Souscrire à une police d'assurance de couverture des employés			Pourcentage d'ouvriers assurés	Carnet d'assurance	
		Disposer d'une trousse de premier secours pour les premiers soins médicaux et former à son utilisation			Présence d'une trousse de premiers secours	Rapport de suivi Visite du site	
	Risque de pollution de l'eau souterraine	Éviter le déversement de carburants et dépolluer le sol en cas de déversement accidentel	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Absence de carburant sur le sol	Inspection périodique Visites sur le site Rapport de visite	PM
		Sensibiliser les conducteurs de camions sur les effets de pollution et les mesures à prendre pour l'éviter durant leurs prestations			Pourcentage de conducteurs sensibilisés	Rapports de suivi	
		Utiliser les camions en bon état			État des camions	Rapport de suivi Vignettes	
<i>Phase de construction</i>	Risque d'atteinte à la santé et la sécurité des travailleurs	Doter et exiger le port obligatoire par les travailleurs d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés			- Pourcentage de travailleurs doté et portant les EPI et EPC - Nombre de cas d'accident	- Visite de site - Rapport d'activité - Rapport de suivi	.PM
		Sensibiliser les travailleurs sur le port d'équipements de protection individuels			Pourcentage de travailleurs sensibilisés	- Rapport d'activité	
		Sensibiliser les travailleurs sur les méthodes de prévention des IST, et du VIH/SIDA ainsi que sur la sexualité responsable			- Pourcentage de travailleurs sensibilisés	PV de séance de sensibilisation	
		Installer des toilettes sur le site			Présence de toilettes sur le site	- Visite de site	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
		Interdire la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	- Nombre de cas de plaintes des ouvriers	- Fiche de contrôle	
		Prévoir une trousse de premiers secours pour les premiers soins			- Existence de trousse de premiers secours équipés	- Visites du site	
		Former et doter le personnel aux premiers secours par un service compétent			- Pourcentage d'employés formés	- Rapport de séance de formation	
		Souscrire les travailleurs à la police d'assurance			- Pourcentage de travailleurs assurés	- Carnet d'assurance	
		Déclarer les employés à la CNSS			- Pourcentage d'employés déclarés	- Carnet de CNSS	
		Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier			- Présence de panneaux	- Visites du site	
		Sensibiliser les conducteurs et les riverains sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation et l'encombrement des voies			- Pourcentage de conducteurs sensibilisés	- PV des séances de sensibilisation	
		- Recouvrir le sable avec des bâches lors de leur transport			- Nombres de cas de plaintes - Nombre de cas d'accidents	- Rapports de suivi	
		-Disposer d'une trousse de premier secours pour les premiers soins médicaux et former à son utilisation -Faire un contrat avec un centre de santé le plus proche			Présence de trousse de premier secours	Visite de site Rapport de suivi	
		Souscrire à une police d'assurance de couverture des employés			Pourcentage d'employés souscrits Existence de document d'assurance	Rapport de suivi	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
	Chute d'employé	Faire monter les échafaudages par une société agréée	Entreprise	PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Contrat avec une société Nombre d'échafaudages respectant les normes standards	Rapport de suivi	900 000
		Réceptionner et contrôler régulièrement les échafaudages			Nombre d'échafaudages réceptionnés	Rapport de suivi	150 000
		Mettre en place le dispositif de filet de sécurité afin de limiter les risques d'accident et protéger la vie des ouvriers et des personnes circulant aux alentours du chantier;		PUIT/ ANGE/ Bureau de contrôle	Existence de filet de sécurité autour du bâtiment	Visite de site	PM
		Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs exposés au risque de suite.			Carnet de santé	Rapport de suivi	
		Mettre en place des garde-corps ; Mettre en place des échafaudages ; Mettre en place les tapis antidérapants pour éviter les glissades			Existence de garde-corps, d'échafaudage, de tapis antidérapants	Visite de site	
		Mettre en place des plates-formes de travail suspendues			Existence de plates-formes de travail suspendues autour du bâtiment	Visite de site	PM
		Mettre à la disposition pour tout ouvrier en danger de chute et obligatoirement toutes les fois où il se trouvera à une hauteur supérieure ou égale à 4 mètres des harnais et cordes ;			Pourcentage de travailleurs en hauteur doté de harnais et cordes	Visite de site	
		- Mettre en place un système de sécurité incendie - Mise en place d'un plan d'évacuation précisant le point de rassemblement et le système d'alerte			- Présence d'un système de sécurité	- Visites du site - Rapport de suivi	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase	Risques	Mesures	Responsable d'exécution	Responsable de contrôle	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Coût de mise en œuvre
		- Former les ouvriers au fonctionnement du système de sécurité incendie installé aux fins de leur intervention en cas d'incendie	Entreprise		- Nombre de séances de renforcement de capacités - Présence d'un système de sécurité incendie	- Visites du site	PM
		- Disposer des extincteurs selon les directives des sapeurs-pompiers			- Nombre d'extincteur	- Visites du site	
		- Équiper l'immeuble d'issues de secours (escaliers et portes) au niveau de tous les couloirs pour faciliter l'évacuation sécurisée des clients et du personnel;			- Existence d'issues de secours	- Visites du site	
		- Informer la clientèle sur les règles à observer en cas d'incendie			- Nombre de personnes informées	- Rapport d'activité	
		- Instruire, entraîner le personnel sur l'application des consignes d'évacuation et de l'utilisation des moyens de premiers secours au niveau de chaque étage;			- Nombre de personne instruite et formée	- Rapport d'activité	
		- Installer un système de sécurité incendie moderne muni d'un détecteur de fumée connecté à un centre de contrôle électronique			- Présence d'un système muni de détecteur de fumée	- Visites du site	
		- Aménager des dégagements afin de faciliter les interventions des sapeurs-pompiers en cas de sinistre			- Espace d'intervention aménagé	- Visites du site	

Les coûts de mise en œuvre du plan de gestion des risques s'élèvent à **six millions huit cent mille (6 800 000) F CFA.**

Annexes

Annexe 1 : Code de bonne conduite

Le présent code de conduite est destiné à toute personne travaillant sur le projet, y compris les gestionnaires. Il engage l'individu à la :

- Mise en œuvre des normes ESHS et des exigences HST ;
- Prévention des violences basées sur le genre (VBG) et des violences contre les enfants (VCE).

Je soussigné, _____, reconnais qu'il est important de se conformer aux exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), de respecter les exigences du projet en matière d'hygiène et de sécurité au travail (HST) et de prévenir les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les violences contre les enfants (VCE).

L'entreprise considère que le non-respect des exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et de l'hygiène et de sécurité au travail (HST), ou le fait de ne pas participer aux activités de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les violences contre les enfants (VCE) que ce soit sur le lieu de travail – dans les environs du lieu de travail, dans les bases vie des travailleurs ou dans les communautés avoisinantes aux sites des travaux – constitue une faute grave et il est donc passible de sanctions, de pénalités ou d'un licenciement éventuel. Des poursuites peuvent être engagées par les services compétents contre les auteurs de VBG ou de VCE, le cas échéant.

Durant toute la durée de mon contrat dans le cadre des activités sur le projet, je consens à :

1. Assister et participer activement à des cours de formation sur les exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), d'hygiène et de sécurité au travail (HST), le VIH/sida, la prévention et la protection contre les VBG et les VCE, tel que requis par mon employeur ;
2. Porter mon équipement de protection individuelle (EPI) à tout moment sur le lieu de travail ;
3. Prendre toutes les mesures pratiques visant à mettre en œuvre le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du chantier sur lequel je travaille ;
4. Respecter toutes les exigences requises pour la mise en œuvre du Plan de gestion HST ;
5. Respecter la politique tolérance zéro de la consommation d'alcool pendant les heures de travail et m'abstenir de consommer des stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer mes facultés à tout moment ;
6. Laisser les services compétents (police ou gendarmerie) vérifier mes antécédents ;
7. Traiter les femmes, les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, invalidité, citoyenneté ou tout autre statut ;

8. Ne pas m'adresser envers les femmes, les enfants ou les hommes avec un langage ou un comportement frisant la frustration (dégradant ou culturellement inapproprié) ou le harcèlement (abusif, sexuellement provocateur, etc.) ;

9. Ne pas me livrer au harcèlement sexuel – par exemple, faire des avances sexuelles indésirées, demander des faveurs sexuelles ou adopter tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris les actes subtils d'un tel comportement (embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler ; donner des cadeaux personnels ; faire des commentaires sur la vie sexuelle de quelqu'un, etc.) ;

10. Ne pas m'engager dans des faveurs sexuelles – par exemple, faire des promesses ou subordonner un traitement favorable à des actes sexuels – ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif ;

11. Ne pas participer à des contacts ou à des activités sexuelles avec des enfants – notamment à la sollicitation malveillante des enfants – ou à des contacts par le biais des médias numériques ; la méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense ; le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse ;

12. A moins d'obtenir le plein consentement de toutes les parties concernées, de ne pas avoir d'interactions sexuelles avec des membres des communautés avoisinantes ; cette définition inclut les relations impliquant le refus ou la promesse de fournir effectivement un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle – une telle activité sexuelle est jugée « non consensuelle » dans le cadre du présent code de conduite ;

13. Ne pas avoir d'interactions sexuelles ni d'attouchement à l'égard des femmes d'autrui même en cas d'obtention de plein consentement de toutes les parties concernées ;

14. Envisager de signaler par l'intermédiaire des mécanismes des plaintes et des doléances ou à mon gestionnaire tout cas présumé ou avéré de VBG ou de VCE commis par un collègue de travail, que ce dernier soit ou non employé par mon entreprise, ou toute violation du présent code de conduite.

En ce qui concerne les enfants âgés de moins de 18 ans :

15. Dans la mesure du possible, m'assurer de la présence d'un autre adulte au moment de travailler à proximité d'enfants.

16. Ne pas inviter chez moi des enfants non accompagnés sans lien de parenté avec ma famille, à moins qu'ils ne courent aucun risque immédiat de blessure ou de danger physique ;

17. Ne pas utiliser d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou tout autre support pour exploiter ou harceler des enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile (voir aussi la section « Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles » ci-dessous) ;

18. M'abstenir de châtiments corporels ou de mesures disciplinaires à l'égard des enfants ;

19. M'abstenir d'engager des enfants dont l'âge est inférieur à 14 ans pour le travail domestique ou pour tout autre travail, à moins que la législation nationale ne fixe un âge supérieur ou qu'elle ne les expose à un risque important de blessure ;

20. Me conformer à législation nationale en vigueur sur le travail y compris le travail des enfants et les exigences en matière de la protection du travail des enfants et l'âge minimum ;

21. Prendre les précautions nécessaires au moment de photographier ou de filmer des enfants.

Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles

Au moment de photographier ou de filmer un enfant à des fins professionnelles, je dois :

22. Avant de photographier ou de filmer un enfant, évaluer et m'efforcer de respecter les traditions ou les restrictions locales en matière de reproduction d'images personnelles ;

23. Avant de photographier ou de filmer un enfant, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et d'un parent ou du tuteur ; pour ce faire, je dois expliquer comment la photographie ou le film sera utilisé ;

24. Veiller à ce que les photographies, films, vidéos et DVD présentent les enfants de manière digne et respectueuse, et non de manière vulnérable ou soumise ; les enfants doivent être habillés convenablement et ne pas être dans des positions qui pourraient être considérées comme sexuellement suggestives ;

25. M'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits ;

26. Veiller à ce que les étiquettes des fichiers ne révèlent pas de renseignements permettant d'identifier un enfant au moment d'envoyer des images par voie électronique.

Sanctions

Je comprends que si je contreviens au présent code de conduite individuel, mon employeur prendra des mesures disciplinaires qui pourraient inclure :

1. L'avertissement informel ;

2. L'avertissement formel ;

3. La formation complémentaire ;

4. La perte d'au plus une semaine de salaire ;

5. La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ;

6. Le licenciement.

7. La dénonciation à la police, le cas échéant.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de m'assurer que les exigences environnementales, sociales, de santé et de sécurité sont respectées. Que je me conformerai au Plan de gestion de l'hygiène et de sécurité du travail. Que j'éviterai les actes ou les comportements qui pourraient être interprétés comme des VBG et des VCE. Tout acte de ce genre constituera une violation du présent code de conduite individuel. Je reconnais par les présentes avoir lu le présent code de conduite individuel précité, j'accepte de me conformer aux dispositions qui y figurent et je

comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention dans les cas liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux actions contre les VBG et les VCE.

Je comprends que tout acte incompatible avec le présent code de conduite individuel ou le fait de ne pas agir conformément au présent code de conduite individuel pourrait entraîner des mesures disciplinaires et avoir des répercussions sur mon emploi continu.

.Signature : _____

Nom (de l'employé ou du travailleur) en toutes lettres : _____

Titre du poste : _____

Date : _____

Annexe 2 : Evaluation environnementale du Chantier

Projet :

Adresse du site :

Phase de construction :

Temps d'évaluation :

Date d'évaluation :

Condition météorologique :

Inspecteur :

Thème d'inspection	Implémenté ?		N/A	Observation
	Oui	Non		
1. Pollution atmosphérique				
Un arrosage régulier du chantier est effectué				
Bâchage des camions transporteurs de sable				
Port des masques anti-poussière par le personnel de chantier				
Autre (à spécifier)				
2. Gestion des eaux				
Les produits chimiques sont-ils bien stockés ?				
Mesure contre l'inondation des équipements et ouvrages sur le chantier ?				
Les effluents du processus de traitement sont-ils bien testés avant d'être rejetés ?				
Autres (à préciser)				
3. Gestion des bruits				
Les véhicule du site respectent les horaires de travail agréés ?				
Les normes internationales des véhicules lourds et équipement électriques sont-ils respectés				
Le port d'EPI est-il exigé à proximité d'une source de nuisances ?				
Planification à l'avance des travaux générant de la pollution sonore ?				
Mesures du niveau de bruit				
Autre (à préciser)				
4. Gestion des déchets				
Les déchets sont-ils séparés par type ?				

Les Poubelles sont-elles régulièrement vidées et évacués ?				
Les déchets de construction sont-ils régulièrement évacués ?				
Les déchets chimiques et hasardeux sont-ils correctement évacués ?				
5. Protection contre les gazes d'échappement et substances hasardeuses				
Les produits chimique et hasardeux sont-ils bien stockés et étiqueté ?				
Les EPI sont-ils portés par le personnel lors de la manutention des produits hasardeux ?				
Existe-t-il un kit d'urgence et des douches en cas de besoin ?				
6. Protection de la flore, faune et patrimoine archéologique				
Existe-il des règlements sur le chantier qui interdit la chasse des animaux sauvage sur le site ?				
Existe-il des règlements sur le chantier qui exige le respect de patrimoine archéologique ?				
Existe-il des règlements contre la brûlure des arbres coupés sur le chantier ?				
Les règlements de site sont-ils bien respectés par le personnel ?				
7. Autres remarques				

Annexe 3 : Canevas de rapport hebdomadaire des activités de suivi environnemental

Rapport de suivi environnemental et social

1. Résumé des travaux réalisés

2. Principaux points E&S

☐ Accidents

Date de l'accident	Circonstance de l'accident	Actions immédiates	Causes principales	Actions correctives menées

--	--	--	--	--

☐ Cas de maladies

Type de maladie					
Nombre de malades					

☐ Gestion des plaintes

☐ Eau

☐ Gestion des déchets

Type de Déchets produits	OUI	NON	Quantité approximative	Mode d'élimination
Déchets Assimilé aux Ordures Ménagères (DAOM)				
Déchets Dangereux (préciser)				
Déchets inertes				
Autres déchets				

☐ Sécurité

Etat de la clôture provisoire du chantier et éclairage	
Etat du hangar pour façonnage	
Utilisation d'extincteurs	
Nombre de quarts d'heure HSE organisé	

☐ Hygiène sur le chantier

☐ Communication et Sensibilisation

4. Etat de mise en œuvre des recommandations précédentes

Recommandations	Etat de mise en œuvre
1.	
2.	
3.	
4.	

Annexe 4 : Fiche Audit environnemental

Nom du projet	
Lieu du projet	
Maître d'ouvrage	

FICHE AUDIT ENVIRONNEMENT		
Visiteur (Nom, Prénoms et signature)	Date : / / 20..... Heure : 	
Encadreur de chantier (Nom, Prénoms et signature) :		
Lieu (cocher le lieu concerné)	Base vie et Installations fixes ☐	Chantier des travaux et Riverains ☐
Activité en cours		

REMARQUES SUR LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES			
Remarques simples	N°	Remarques importantes	N°

AMELIORATIONS ENVISAGEES (exprimées par le personnel /Riverains et usagers)

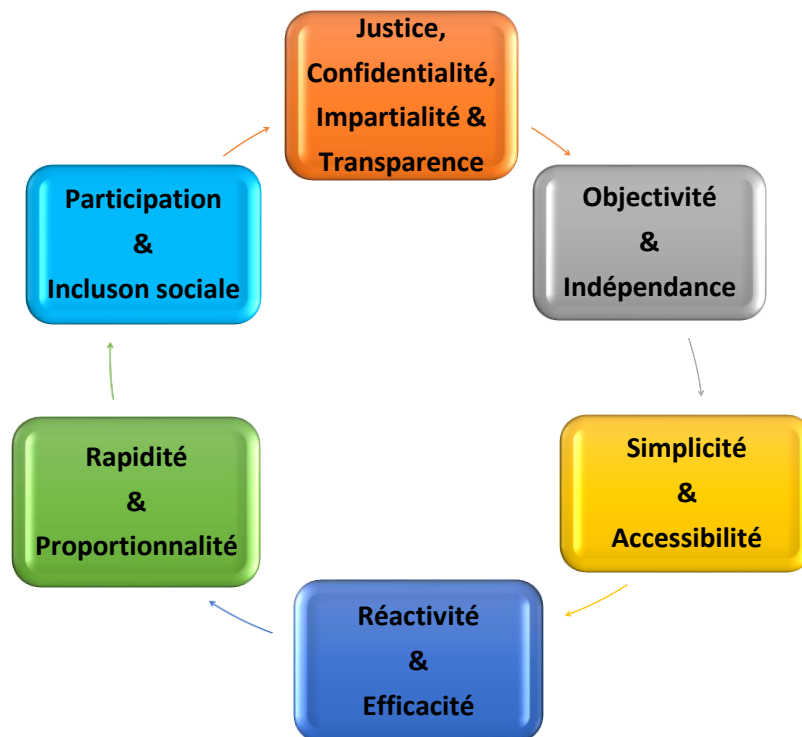
Fiche de non-conformité associée : Oui ☐ Non ☐

N°.....

Annexe 5 : Principes fondateurs du MGP

Principes	Mesures d'application	Indicateurs
Confidentialité (Sécurité)	- Protéger l'anonymat des plaignants - Assurer la confidentialité nécessaire en cas de plaintes sensibles, - Limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles, - S'assurer de l'absence de représailles suite aux dénonciations	Représailles enregistrées à la suite de dénonciations
Accessibilité et mise en contexte	- Diffuser largement le mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles, financières, etc. - Expliquer clairement les procédures de gestion de plaintes, - Diversifier les possibilités de dépôt de plaintes, - Assister les personnes ayant des problèmes particuliers d'accès.	Nombre de comités locaux mis en place par rapport aux bénéficiaires vulnérables ; Taux des plaintes éligibles ; Variété des sources des plaintes
Prévisibilité	- Réagir promptement à tous les plaignants, - Présenter un processus de traitement clair, avec des délais pour chaque étape,	Délai moyen de traitement Taux de réponse
Impartialité	- Veiller à l'impartialité des personnes qui participent aux enquêtes - S'assurer qu'aucune personne ayant un intérêt direct dans l'issue de l'enquête ne participe au traitement de la plainte concernée - Garantir que les parties lésées bénéficient d'un accès aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaire pour leur participation au processus d'examen des plaintes	Récusation des membres de l'équipe de gestion des plaintes
Transparence	- Renseigner les parties concernées sur l'évolution et les résultats du traitement - Communiquer au plus grand nombre l'objet et la fonction du MGP	

Annexe 6 : Schéma des principes fondateurs du MGP



Annexe 7 : Synthèse des principales étapes de gestion des plaintes

Étapes	Mesures d'application	Observations
Réception et enregistrement des plaintes	Accusée de réception Validité de la plainte Enregistrement des plaintes Nature des plaintes Usagers du mécanisme Canaux de transmission	Toute plainte doit se rapporter aux activités ou des questions qui relèvent du champ d'intervention du projet. Toutes les plaintes reçues seront enregistrées dès réception.
Traitement des plaintes	Éligibilité de la plainte au mécanisme Cas des plaintes non fondées Proposition de réponses	S'assurer de l'éligibilité de la plainte selon les critères définis et convenus par rapport aux activités ou aux engagements du projet. Rechercher le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet.
Mise en œuvre des mesures	Planification et mise en œuvre de la résolution	Clarifier le problème, les parties impliquées, les intérêts et préoccupations, etc.
Révision des réponses en cas de non résolution	Proposition des mesures alternatives aux préoccupations du plaignant.	En cas de persistance de la non conciliation, indiquer d'autres voies de recours, y compris les mécanismes administratifs, judiciaires.
Clôture de la plainte	Documenter la résolution satisfaisante	Il sera nécessaire de documenter la leçon tirée

Annexe 8 : Fiche d'enregistrement des plaintes

A remplir avec le plaignant	
N°	<u>Projet</u> :
Détails sur le plaignant	
Nom et prénoms	
Age	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Profession	
N° de Téléphone	
Section	
Lieu de travail	
Nature de la plainte (court résumé de la plainte)	
Personne ayant reçu la plainte	
Nom et prénoms/ Coordonnées	
Réponse provisoire (éléments de réponses apportés au plaignant)	
Date :	
Signature du Plaignant	Signature de la personne ayant reçu la plainte

Annexe 9 : Fiche de gestion des plaintes

A remplir avec le plaignant	
N°	Projet :
Détails sur le plaignant	
Nom et prénoms	
Age	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Profession	
N° de Téléphone	
Section	
Lieu de travail	
Nature de la plainte (court résumé de la plainte)	
Résultats de l'investigation/enquête	

Décision du comité	
Plainte fondée ☐	Plainte non fondée ☐
Solution proposée pour la résolution du problème	
Avis du plaignant après la résolution du problème	
Date :	
Signature du Plaignant	Signature de la personne en charge

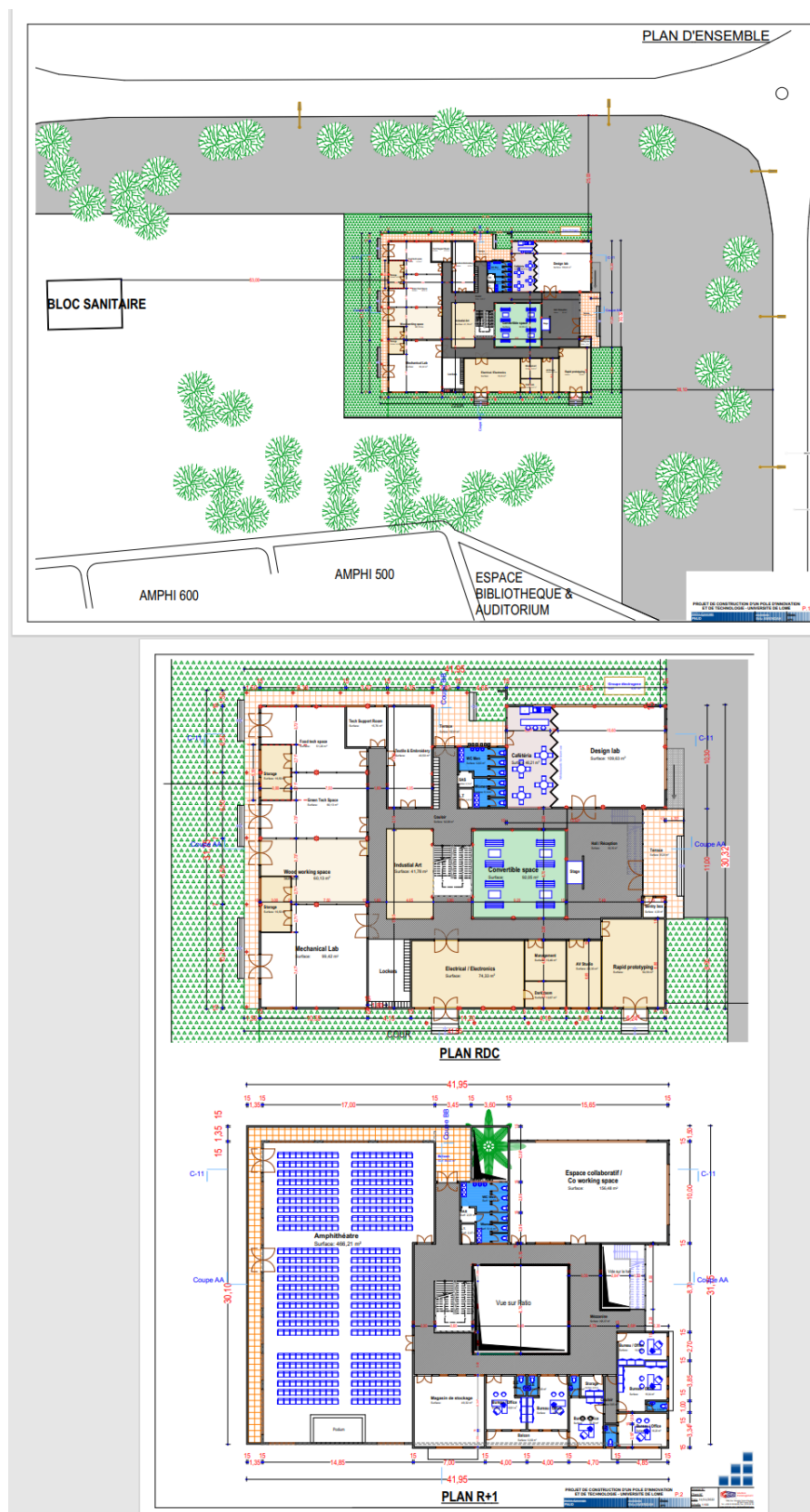
Annexe 10 : Contrôle de conformité environnementale sur le chantier

DATE :/...../.....

PLAN H.S.E	Conforme	Non conforme	Observations
INSTALLATION DE CHANTIER			
Latrine du chantier est propre			
Fosse septique			
Equipements de lutte contre les incendies			
Boîte à pharmacie du chantier			
Infirmierie			
QUALITE DES EAUX ET SOLS			
Non présence des eaux usées sur le chantier			
Non présence des polluants sur le sol			
QUALITE DE L'AIR			
Arrosage des voies de déviations et des pistes (Carrière de Lassa tchow)			
Arrosage de la plateforme			
Bâchage des camions bennes			
VEGETATION ET FAUNE			
Les espaces verts contigus au projet ne doivent pas faire l'objet de décharges			
SANTE SECURITE DES PERSONNES SUR LE CHANTIER			
Sensibilisation aux mesures de sécurité			
Quart d'heure de sécurité			
Port des caches nez 			

PLAN H.S.E	Conforme	Non conforme	Observations
Port des EPI			
Les aires de travail des engins sont sécurisées			
Panneaux de signalisations en bon état			
Balisage des fouilles			
GESTION DES DECHETS ET DEBLAIS			
Stockage des déchets sur le chantier			
Acheminer les déchets vers un site reconnu			
CIRCULATION DES USAGERS			
Voies de déviation sont accessibles			
Les couloirs piétons sont accessibles			
Passerelles sont en bon état			

Annexe 11 : PLAN DE L'IMMEUBLE



Annexe 12 : PLAN DE SITUATION DU SITE

